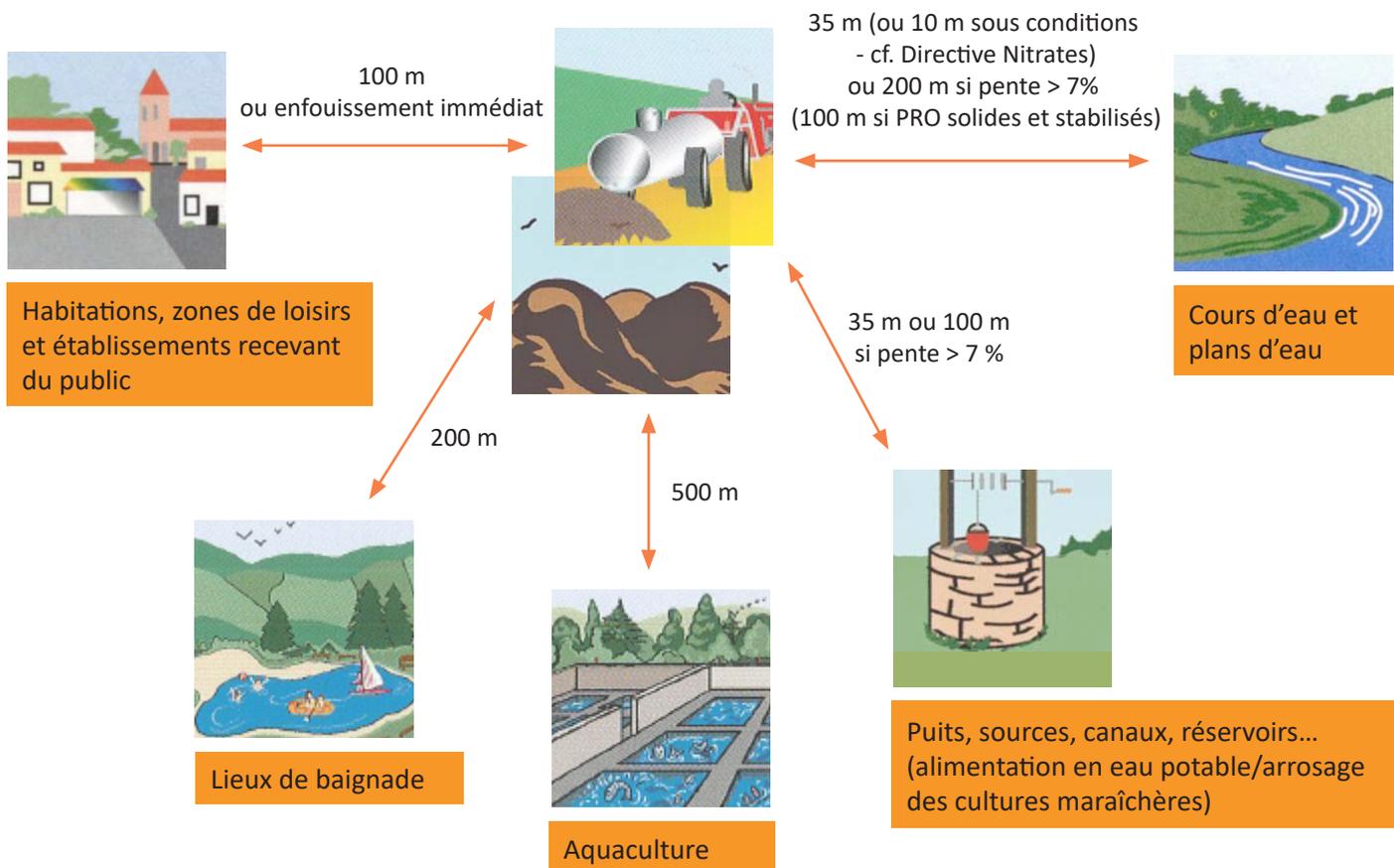


DISTANCES D'ISOLEMENT MINIMALES À RESPECTER - DÉPÔTS ET ÉPANDAGES -



- De plus, les dépôts se font à plus de 3m des routes et des fossés.

- Par ailleurs, un enfouissement immédiat est préconisé en zones inondables et les épandages sont interdits (sauf cas particuliers) en périmètres de protection de captages AEP.

DÉLAIS MINIMAUX D'ÉPANDAGE À RESPECTER

